

Compte rendu du Conseil d'Administration
ISTV du 27 juin 2000

Membres présents :

Collège A : Madame FOLLET, Messieurs KOLSKI, LEPOUTRE, MASSY, PAIN

Collège B : Mesdames CALLENS, HOPTON, Messieurs DUBOIS, GOUTIN, LEROY, VALEIN

Collège AITOSS : Madame CHARLES, Messieurs DUBOC, GARCON

Collège Etudiants : Messieurs GOLLIOT, HEDOUX

Collège des personnalités extérieures : Monsieur MORIN

Membres de Droit : Mesdames CAUDER, ETHUIN, LERICHE, Messieurs BENAMEUR, DESSEAUX, DEWALLY, GOICHOT, PIECHOWIAK, TRENTESAUX, WIART

Membres excusés :

Messieurs ASSAAD, COURTOIS, DARRAS, DELAPORTE, DESOMBRE, MALVACHE, OURAK, POMMERAY.

Pouvoirs :

Monsieur MENART à Monsieur GOUTIN
Madame LANCELLE à Monsieur MORIN
Monsieur FRESNEL à Monsieur MORIN
Monsieur OUDIN à Monsieur LEPOUTRE

SYNTHESE DES DECISIONS APPROUVEES

- 1) Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 4 mai 2000 à l'unanimité.
- 2) l'affectation du fonds de roulement et le commentaire du compte financier sont approuvés à l'unanimité.
- 3) La DBM de réserves est approuvée à l'unanimité.
- 4) Les propositions de postes ATER sont approuvées à l'unanimité.
- 5) Les propositions de demande de créations de postes enseignants sont adoptées à l'unanimité.
- 6) L'apurement de la dette étudiante 1996 ainsi que les subventions proposées pour l'année 2000 sont approuvés à l'unanimité moins une abstention.
- 7) Le calendrier de fermeture de l'ISTV est approuvé à l'unanimité après modification.

Ouverture de la séance à 14H45

Monsieur Level ouvre la séance en remerciant l'ensemble des participants. Afin d'améliorer la qualité des comptes rendus du Conseil, Monsieur Level propose de nommer en début de chaque séance, un rapporteur qui sera chargé de la relecture avant la diffusion auprès des conseillers. Pour ce Conseil, Monsieur Level propose à Monsieur Massy de remplir cette mission. Monsieur Massy accepte spontanément.

1) Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 4 mai 2000

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 4 mai 2000 est approuvé à l'unanimité.

2) Compte financier 1999

Monsieur Level présente le compte financier de l'ISTV pour l'année 1999 : les charges s'élèvent à 10 986 875,73 francs pour le Fonctionnement, 1 592 790,08 francs pour l'Équipement soit un montant global de dépenses de 12 579 665,81 francs.

Les recettes se répartissent de la façon suivante :

13 203 594,29 francs pour la première section,
582 730,31 francs pour la seconde.

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 1 206 658,79 francs, ce qui conduit l'Institut à disposer d'un fonds de roulement de 4 988 673,44 francs.

Monsieur Level propose la répartition suivante :

* 2 078 985,38 francs au compte 110 « report à nouveau » permettant à l'ISTV de disposer pour l'année à venir de crédits utilisables tant en Fonctionnement qu'en Équipement.

* Les 2 909 688,06 francs restants sont affectés au compte 106 « réserves ».

Monsieur Level passe ensuite à la lecture du commentaire du compte financier.

Suite à cet exposé, Monsieur Massy s'interroge sur la définition exacte du terme « investissements incorporels ». Monsieur Level répond que ce sont les achats de logiciels, licences etc...

Monsieur Piechowiak demande si les crédits obtenus par les centres de responsabilité sont proportionnels à la Taxe d'Apprentissage reçue par chacun. Monsieur Level répond que l'Institut a une politique de répartition solidaire de la taxe : certaines filières ne sont pas habilitées à percevoir cet impôt; pour autant celles-ci n'ont pas à prétendre à des crédits moindres. La ventilation des crédits budgétaires est réalisée en fonction des besoins de chaque filière et non de la taxe d'apprentissage perçue.

Mademoiselle Leriche s'interroge sur l'utilisation des réserves. Monsieur Level précise qu'en 4 ans, l'Université a investi 18 millions de francs afin de faire baisser le montant de réserves conformément à la directive ministérielle : c'est un acte volontaire de « dégraissage des réserves », l'UVHC n'ayant pas pour politique de thésauriser. En ce qui concerne l'Institut, nous travaillons depuis plusieurs années par plan pluriannuel d'investissement ce qui nous permet de réinvestir au fur et à mesure de l'amortissement du matériel.

Monsieur Level conclut le volet financier en précisant que la maîtrise des heures complémentaires a été réalisée à l'Institut, et remercie tous les acteurs de cette réussite. Une partie de cette baisse tient compte du fait que les heures des responsables pédagogiques ne sont pas payées sur le compte Heures Complémentaires. Il faut toutefois s'attendre à une remontée du nombre d'heures supplémentaires pour l'année prochaine en raison de la création de nouvelles formations (licence professionnelle, ouverture de la 3^{ème} année de l'IUP agroalimentaire) et de l'insuffisance de postes enseignants obtenus.

L'affectation du fonds de roulement et le commentaire du compte financier sont approuvés à l'unanimité.

3) Décision Budgétaire Modificative (DBM)

Monsieur Level propose une DBM de réserves de 500 000 francs. Le prélèvement sur le compte 110, « report à nouveau », est affecté pour 450 000 francs sur les Charges Communes permettant d'assurer le fonctionnement courant (190 000F en achats de fournitures - matériaux, 15 000 F pour les frais de colloques-conférences, 35 000 F en frais de réception, 150 000 F pour le paiement des factures internes, 40 000F pour les subventions aux associations, enfin 20 000 F sont destinés aux Relations Internationales).

Les 50 000F restants sont affectés au 1^{er} cycle Valenciennes, ce déficit est dû à un transfert des charges de reprographie sur chaque centre de responsabilité. Monsieur Level indique qu'une directive sera prochainement élaborée afin de discipliner les utilisateurs en les incitant à passer de façon systématique par le service reprographie.

La DBM de réserves est approuvée à l'unanimité.

4) Demandes de postes enseignants 2000/2001

La commission de choix ISTV s'est réunie le 7 juin 2000 et a adopté les propositions suivantes :

10,5 supports de postes ATER répartis par demi-poste.

- 1 en 25^{ème} section : Mathématiques pures
- 1 en 26^{ème} section : Mathématiques appliquées et applications des Mathématiques
- 1,5 en 27^{ème} section : Informatique
- 0,5 en 32^{ème} section : Chimie organique, minérale, industrielle
- 1,5 en 60^{ème} section : Mécanique, génie mécanique, génie civil
- 1 en 61^{ème} section : Génie informatique, automatique et traitement du signal
- 1 en 62^{ème} section : Energétique, génie des procédés
- 2 en 63^{ème} section : Electronique, optronique et systèmes
- 1 en 71^{ème} section : Sciences de l'information et de la communication

6 mois d'invitation enseignants

Les propositions de postes ATER sont approuvées à l'unanimité.

5 créations de postes de Maîtres de Conférences sont proposées par la commission de choix selon le classement suivant :

- 1 : Maître de Conférences en 62^{ème} section : Energétique, génie des procédés
- 2 : Maître de Conférences en 27^{ème} section : Informatique
- 3 : Maître de conférences en 60^{ème} section : Mécanique, génie mécanique, génie civil
- 4 : Maître de Conférences en 62^{ème} section : Energétique, génie des procédés
- 5 : Maître de Conférences en 27^{ème} section : Informatique

Les propositions de demande de créations de postes enseignants sont adoptées à l'unanimité

Monsieur Level informe le Conseil de la promotion de Monsieur Hartl au poste de Professeur en Mathématiques. Le poste de Maître de Conférences laissé vacant est transformé en 61^{ème} section venant renforcer l'équipe enseignante de l'IUP Economie et Logistique de la Construction. Monsieur Mercier, agrégé de Mathématiques, devient Maître de Conférences en 26^{ème} section.

5) Subventions aux associations

Apurement de dettes

Faisant suite à ce qui avait été déjà discuté lors d'un précédent conseil, Monsieur LEVEL propose de solder la dette des associations étudiantes concernées ceci pour l'année 1996. Monsieur Level rappelle que cet apurement de dette fait l'objet d'une contrepartie sous forme de participation par ces associations à diverses actions ayant un intérêt pour l'Institut : journée anti-tabac, reboisement etc...Le montant de l'apurement est de 34 244,64 francs (CF tableau joint pour la répartition)

Proposition de subvention 2000

Monsieur Level détaille ensuite les subventions pour l'année 2000 : 8 500 francs sont proposés par association étudiante non débitrice (Association des étudiants en Construction ; Corporation des Etudiants de l'IUP Génie des Systèmes Agro-industriels ; Association des Etudiants en Matériaux Nouveaux ; Club Marathon Shell).

7 500 francs à l'Amicale du Personnel, 5 000 francs au DUFAPS, 20 000 francs pour la Bibliothèque Universitaire.

Le VUC perçoit une subvention de 12 000 francs correspondant au remboursement d'une somme due à cette association. Sont alloués à VALUVAL, 3 200 francs, afin que cette association puisse racheter une dizaine d'ordinateurs de l'ISTV destinés à être offerts à l'Université de Madagascar. Il s'agit d'un prix fixé par les domaines car l'ISTV ne peut faire don de matériel public.

Monsieur Desseaux estime qu'en contrepartie des subventions accordées, les associations devraient fournir un rapport d'activité justifiant les sommes allouées.

Monsieur Level précise que les subventions sont accordées au regard de projets et que nous leur demandons effectivement un bilan d'activité.

Monsieur Valein se demande si les associations ont une part d'autofinancement. Monsieur Level répond que les corpos réalisent en cours d'année un certain nombre de manifestations (soirées zinzins) qui associées aux activités courantes (ventes de photocopiés...) leur permettent d'assurer partiellement leur fonctionnement.

Concernant les ventes d'ordinateurs, Monsieur Kolski indique qu'il faudrait récupérer le matériel usagé situé dans les laboratoires afin d'en faire don à des Universités étrangères.

L'apurement de la dette étudiante 1996 ainsi que les subventions proposées pour l'année 2000 sont approuvés à l'unanimité moins une abstention.

6) Calendrier de fermeture de l'ISTV

Plusieurs conseillers proposent pour les vacances de Noël de fermer le samedi 23 décembre plutôt que le 20 (sous réserve que l'Université soit ouverte) de façon à reprendre les cours le lundi 8 janvier 2001. Monsieur Pain souhaiterait connaître la date des semaines d'examens afin de regrouper certaines filières permettant ainsi de réaliser des économies de surveillance. Cette information sera communiquée en principe avant le 13 juillet 2000.

Le calendrier de fermeture de l'ISTV pour l'année universitaire 2000/2001 est le suivant :

Rentrée universitaire : lundi 28 août 2000

Vacances de Toussaint : samedi 28 octobre 2000 - reprise le lundi 6 novembre 2000

Vacances de Noël : Vendredi 22 décembre 2000 - reprise le lundi 8 janvier 2001

Vacances d'Hiver : 1^{er} cycle : samedi 17 février 2001 - reprise le lundi 5 mars 2001
2^d cycle : samedi 24 février 2001 - reprise le lundi 5 mars 2001

Vacances de Printemps : 1^{er} cycle : samedi 14 avril 2001 - reprise le mercredi 2 mai 2001
2^d cycle : samedi 14 avril 2001 - reprise le lundi 23 avril 2001

Le calendrier de fermeture de l'ISTV est approuvé à l'unanimité.

7) Informations diverses

L'ISTV a obtenu l'habilitation d'une licence professionnelle en informatique pour la rentrée universitaire 2000. Une action auprès du CNESER pour l'obtention de licences dans le domaine du tertiaire n'a pas abouti.

L'UVHC est parmi les lauréats du concours Formation Continue. Les porteurs du projet sont l'IUT, le CEPPEP et l'ISTV. La dotation financière est de 620 000 Francs. La dotation en enseignants comprend à ce jour un Maître de Conférences, un PRAG et trois PAST.

Un avant projet concernant le bâtiment Sciences 3 doit être rendu pour le 13 juillet 2000. L'entrée dans les locaux doit en principe avoir lieu pour septembre 2002.

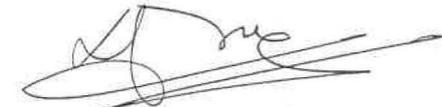
Un système de protection des salles informatiques va prochainement être mis en place afin de mieux gérer les accès libres : des badges à puce seront délivrés aux utilisateurs. Les enseignants et les étudiants de 3^{ème} cycle seront les premiers concernés.

Madame Callens s'interroge sur l'état d'avancement des remboursements des frais de déplacements pour Cambrai. Monsieur Level répond qu'en principe ces frais ne seront plus pris en charge directement par la communauté de villes de Cambrai. Toutefois, celle-ci ne se désengage pas : l'aide perçue se traduira par une subvention annuelle reversée à l'Université.

Monsieur Piechowiak soulève le problème de l'absence de logo ISTV sur le bâtiment CARPEAUX. Des mesures seront prises afin de placer une signalétique sur le bâtiment.

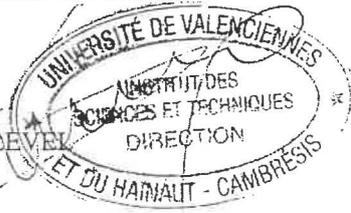
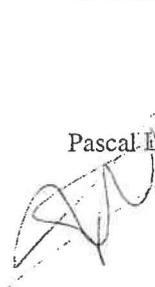
La séance est levée à 16h30.

Le rapporteur de séance



Richard MASSY

Le Directeur de l'ISTV



Pascal LEVEL

UNIVERSITÉ DE VALENCIENNES
INSTITUT DES
SCIENCES ET TECHNIQUES
DIRECTION
DU HAINAUT - CAMBRESIS